Affaire Nkunda : la Cour suprême rwandaise se déclare incompétente

@rib News, 28/03/2010 â€“ Source AFPLa Cour suprÃªme du Rwanda, saisie dâ€™une requÃªte de remise en libertÃ© de l'ex-rebelle tutsi congolais Laurent Nkunda, s'est dÃ©clarÃ©e incompÃ©tente et a renvoyÃ© l'affaire devant la justice militaire, a-t-on appris vendredi de source judiciaire."La Cour suprÃªme s'est dÃ©clarÃ©e incompÃ©tente et a renvoyÃ© l'affaire devant un tribunal militaire", a indiquÃ© l'un des avocats de M. Nkunda, Aime Bokanga.La Cour suprÃªme a justifiÃ© sa dÃ©cision par le statut de militaire du chef d'Ã©tat-major de l'armÃ©e rwandaise, le gÃ©nÃ©ral James Karabe, considÃ©rÃ© comme Ã©tant Ã l de la dÃ©tention de l'ex-chef rebelle congolais, a expliquÃ© Me Bokanga.
Ni le prÃ©venu, ni le gÃ©nÃ©ral Kabarebe n'Ã©taient prÃ©sent Ã l'audience ce vendredi. "Pour nous, c'est une dÃ©ception", a commentÃ© Me Bokanga, pour qui la justice rwandaise "n'a pas pris en compte la dimension humaine de l'affaire", alors que M. Nkunda "est dÃ©tenu sans procÃ¨s depuis plus d'un an". Laurent Nkunda avait Ã©tÃ© arrÃªtÃ© en janvier 2009 Ã Gisen ville rwandaise frontaliÃ¨re avec Goma, dans l'Est de la RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo (RDC), alors qu'il Ã©tait Ã la tÃªte de la rÃ©bellion du CongrÃ¨s national pour la dÃ©fense du peuple (CNDP). Il est depuis lors en rÃ©sidence surveillÃ©e en pÃ©riphÃ©rie de Kigali. Nkunda avait mis en dÃ©route dans le Nord-Kivu (Est de la RDC) l'armÃ©e congolaise en octobre 2008 et menacÃ© de faire tomber Goma. A la suite d'un retournement d'alliance, les armÃ©es congolaise et rwandaise avaient lancÃ© le 20 janvier une opÃ©ration conjointe sans prÃ©cÃ©dent contre les rebelles hutus rwandais dans l'Est de la RDC, qui avait par ailleurs abouti Ã l'arrestation de Nkunda.